

PLAN D'ACCES



Mairie du 3ème arrondissement
Salle Eugène Brouillard
215 rue Duguesclin, 69003 LYON

Depuis la gare de la Part Dieu : accès par tram T1 direction Perrache-Montrochet ou par métro B direction Stade de Gerland, arrêt Place Guichard

Depuis la gare de Jean Macé : métro B direction Charpennes, arrêt Place Guichard

Depuis la gare de Perrache : tram T1 direction IUT Feysine, arrêt Moncey-Mairie du 3ème



Échanges et débats

Le positionnement de la FNARS sur la contractualisation et le dialogue de gestion

Jeudi 1er Mars

9h30 - 13h00

LYON

Mairie du 3^e arrondissement de Lyon

215 Rue Duguesclin – 69003 Lyon

Rappel des 6 exigences de la FNARS :

La FNARS Rhône Alpes invite ses adhérents à venir débattre des enjeux liés à la contractualisation et les perspectives pour les associations concernant l'année 2012.

A partir des éléments définis dans la circulaire de campagne budgétaire 2012 de la DGCS, la FNARS souhaite débattre avec ses adhérents des exigences en matière de contractualisation et définir son positionnement.

Programme :

9h30 : Accueil

10h00 – 11h00 : présentation de la circulaire du logement d'abord du 13 janvier 2012

Présentation des objectifs du dialogue de gestion et de la contractualisation issus du guide DGCS.

11h00 – 12h00 : débat

12h00 – 13h00 : élaboration des positions et des propositions

Nous vous rappelons l'importance de mobiliser et d'associer les administrateurs des associations à ce débat.

1) En préalable à la contractualisation : un dialogue collectif pour un diagnostic partagé et un "projet territorial" concerté

= Un dialogue sur chaque territoire entre services de l'État et l'ensemble des acteurs concernés (bailleurs, collectivités territoriales) et qui s'appuie sur les outils déjà en place (PDAHI, SIAO...).

2) Une contractualisation intégrant des objectifs à court, moyen et long terme

= Une contractualisation qui porte à la fois sur la mise en œuvre dans la durée de la stratégie du logement d'abord et sur la nécessité de répondre aux besoins immédiats des personnes.

3) Une contractualisation qui n'oublie pas le filet de sécurité de l'hébergement

= Un moratoire sur la transformation des places d'hébergement.

4) Une contractualisation qui place au cœur du "logement d'abord" l'accès au logement de droit commun

= Une stratégie qui ne vise pas une simple transformation des places d'hébergement en résidences sociales, intermédiation locative et crédits d'AVDL, mais qui priorise l'accès au logement autonome pour tous.

5) Une contractualisation qui vise à développer des services d'accompagnement social global sous statut CHRS

= Pour répondre à l'exigence précédente, il faut une contractualisation qui permette aux centres d'hébergement de maintenir leurs capacités de prise en charge des publics, avec le statut CHRS, tout en évoluant vers un renforcement des offres de service d'accompagnement "hors les murs".

6) Une convergence tarifaire qui ne peut se faire sans bases méthodologiques fiables

= Une négociation financière qui ne peut se faire en référence à des repères non représentatifs (ceux de l'ENC - étape 1).